UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CM/18

Le 28 novembre 2008

Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Base de données de l'UIT sur les services maritimes - Incorporation de renseignements concernant les identités du service mobile maritime (MMSI) assignées aux engins associés à un navire de base

Références: Lettre circulaire CM/15 du 14 septembre 2006
Lettre circulaire CM/17 du 15 janvier 2008
Annexe 5 de la Recommandation UIT-R M.585-4

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Dans sa Lettre circulaire CM/17, le Bureau des radiocommunications a informé les administrations que la base de données de l'UIT sur les services maritimes avait été modifiée en vue d'incorporer les renseignements concernant les identités MMSI assignées aux auxiliaires de la navigation des systèmes d'identification automatique (AIS). Conformément au § 8 de cette même Lettre circulaire, les administrations ont été informées que «les données concernant les identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base et le traitement de ces données feront l'objet d'un examen plus approfondi. Des informations relatives aux modalités de leur notification éventuelle seront publiées dans une Lettre circulaire distincte».

2 Le Bureau a terminé les études demandées et souhaite informer les administrations que la structure de la base de données de l'UIT sur les services maritimes ainsi que le logiciel associé à cette base de données ont fait l'objet de nouvelles modifications en vue d'incorporer les renseignements concernant **les identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base**.

3 Afin de faciliter la soumission de ces renseignements supplémentaires, le Bureau a revu les fiches de notification pertinentes jointes dans les Annexes 1 et 2 (voir aussi: http://www.itu.int/ITU-R/terrestrial/mars/forms/Ships/index.html). Il convient de noter que ces fiches de notification annulent et remplacent les fiches de notification précédentes jointes en annexe à la Lettre circulaire du BR CM/15, du 14 septembre 2006.

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
www.itu.int

4 Les modifications apportées dans les fiches de notification concernées sont indiquées ci-après:

- adjonction du champ 33 (Identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base);
- modification du champ 20 (Nom du propriétaire) - le nombre maximal de caractères dans ce champ est passé de 50 à 200;
- modification du champ 27 (Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence (numéro de téléphone)) - le nombre maximal de caractères dans ce champ est passé de 15 à 30;
- modification du champ 28 (Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence (numéro de télécopie)) - le nombre maximal de caractères dans ce champ est passé de 15 à 30;
- modification du champ 29 (Autre numéro de téléphone pouvant être utilisé en cas d'urgence) - le nombre maximal de caractères dans ce champ est passé de 15 à 30.

5 Il convient de noter que les éléments de données que les administrations doivent soumettre, ainsi que la fiche de notification et le format des données pour la notification sous forme électronique qui sont annexés à la présente Lettre circulaire, tiennent compte des observations formulées, en juin 2007, par le Groupe de travail 8B de l'UIT-R (maintenant Groupe de travail 5B de l'UIT-R).

6 Veuillez noter que les renseignements ne devraient être communiqués qu'en anglais, français ou espagnol (pour la notification sur papier) ou dans le jeu de caractères ISO-8859-1 (Latin-1) (pour la notification sur support électronique).

7 Le site web du *Système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime (MARS)* de l'UIT a aussi été dûment modifié, afin de permettre la recherche et l'extraction des données enregistrées.

8 Le Bureau des radiocommunications reste à la disposition des administrations pour tout complément d'information ou toute précision dont elles pourraient avoir besoin en la matière. La personne à contacter au Bureau pour ces questions est M. A.M. DAS, téléphone: +41 22 730 5007, télécopie: +41 22 730 5785, adresse électronique: brmail@itu.int.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes:

- Fiche de notification (Réf. TPR/NAV_1.1)
- Eléments de données pour soumission par voie électronique (Réf. TPR/NAV_2.1)

Distribution:
– Administrations des Etats Membres de l'UIT
– Organisation maritime internationale (OMI)
– Association internationale de signalisation maritime (AISM)

ANNEXE 1

FICHE DE NOTIFICATION (STATIONS DE NAVIRE)

Règlement des radiocommunications (RR) Article 20

AC.*	Code d'intervention	
1.*	Nom du navire	
2.**	Indicatif d'appel (radio)	
3.	Numéro(s) d'appel sélectif	
4.**	Numéro MMSI	
5.	Numéro(s) Inmarsat	
6.	Numéro NTLX	
7.*	Administration notificatrice	
8.	Indicatif de territoire ou de zone géographique	
9.	Embarcations de sauvetage	**10.** Radiobalises (RLS)
11.	Classification générale	**12.** Classification individuelle
13.	Nature du service	
14.	Services disponibles	
15.	Heures de fonctionnement	
16.	Bandes des fréquences d'émission en télégraphie	**17.** Bandes des fréquences d'émission en téléphonie
18.	Code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité (CIAC)	**19.** CIAS utilisé pour les communications Inmarsat
20.	Nom du propriétaire	
21.	Ancien nom du navire	
22.	Ancien indicatif d'appel	
23.	Code d'identification RLS	**(numéro MMSI ou MID+indicatif d'appel)**
24.	Numéro d'identification du navire	
25.	Tonnage brut	
26.	Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence	(Nom et adresse)
27.		(Téléphone)
28.		(Télécopie)
29.	Autre numéro de téléphone pouvant être utilisé en cas d'urgence	
30.	Nombre de personnes pouvant être transportées à bord	
31.	Moyens de communication du navire	
32.	Code hexadécimal d'identification RLS (un ou plusieurs) Séparer les occurrences par une virgule (,)	
33.	**Identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base** (un ou plusieurs). *Séparer les occurrences par une virgule (,)*	

* Champs obligatoires

** Indiquer l'un de ces éléments ou les deux

Il est indispensable, dans la mesure du possible, de remplir tous les champs, même s'ils ne sont pas obligatoires.

AC*	Code d'intervention	Indique l'intervention nécessaire: A – ajouter une nouvelle station M – modifier les états signalétiques d'une station existante S – supprimer une station existante
1*	Nom du navire	Voir la Préface de la Liste V.
2**	Indicatif d'appel (radio)	Conforme à l'Appendice S42 et à la formation des indicatifs d'appel de l'Article S19 du Règlement des radiocommunications.
3	Numéro(s) d'appel sélectif	Le premier caractère (ombré) doit être un **S** ou un **T**. Voir la Préface de la Liste V.
4**	Service mobile maritime - Numéro MMSI	L'identité dans le service mobile maritime (MMSI) est un numéro d'identification unique à neuf chiffres attribué par les administrations à leurs stations de navire. Les trois premiers chiffres représentent le MID attribué à cette administration.
5	Numéro(s) Inmarsat	Les identités ou numéros des stations terriennes de navire Inmarsat sont inscrits tels qu'ils sont indiqués par les administrations. Le dixième (10ème) caractère (ombré) peut être l'un des symboles suivants: - ou /. Le symbole - définit une série (par exemple 426456788-98). Le symbole / doit être utilisé lorsque les deux ou trois derniers chiffres sont différents (par exemple 426456788/793).
6	Numéro NTLX	Numéro télex national, le cas échéant.
7*	Administration notificatrice	Administration responsable de l'enregistrement du navire.
8	Indicatif de territoire ou de zone géographique	S'il y a lieu.
9	Embarcations de sauvetage	Nombre d'embarcations de sauvetage.
10	Radiobalises (RLS)	Voir la Préface de la Liste V.
11	Classification générale	Voir la Préface de la Liste V (Tableau 2).
12	Classification individuelle	Voir ci-dessus.
13	Nature du service	Voir la Préface de la Liste V.
14	Services disponibles	Voir la Préface de la Liste V.
15	Heures de fonctionnement	Voir la Préface de la Liste V.
16	Bandes des fréquences d'émission en télégraphie	Voir la Préface de la Liste V.
17	Bandes des fréquences d'émission en téléphonie	Voir la Préface de la Liste V.
18	Code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité (CIAC)	Voir la Préface de la Liste V.
19	CIAC utilisé pour les communications Inmarsat	S'il s'agit d'une entité distincte de celle qui est mentionnée ci-dessus.
20	Nom du propriétaire	Voir la Préface de la Liste V.
21	Ancien nom du navire	Voir la Préface de la Liste V.
22	Ancien indicatif d'appel	Voir la Préface de la Liste V.
23	Code d'identification RLS	Code d'identification RLS: **numéro MMSI ou combinaison MID+indicatif d'appel**.
24	Numéro d'identification du navire	Numéro OMI ou numéro d'enregistrement national.
25	Tonnage brut	Espace clos ou capacité interne total(e) d'un navire, exprimé en "tonnes" de 100 pieds cubiques chacun.
26	Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence	Nom et adresse de la personne à terre à contacter en cas d'urgence, tels qu'indiqués par les administrations.
27	Numéro de téléphone	Numéro de téléphone de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence, tel qu'indiqué par les administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.
28	Numéro de télécopie	Numéro de télécopie de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence, tel qu'indiqué par les administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.
29	Autre numéro de téléphone pouvant être utilisé en cas d'urgence	Tel qu'indiqué par les administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.
30	Nombre de personnes pouvant être transportées à bord	Tel qu'indiqué par les administrations. Nombre total de passagers et équipage.
31	Moyens de communication du navire	Inmarsat - A, B, C, M. - ondes métriques, appel sélectif numérique (ASN), etc.
32	Code hexadécimal d'identification RLS (un ou plusieurs). Séparer les occurrences par une virgule (,)	A utiliser **exclusivement** pour notifier un ou plusieurs codes hexadécimaux d'identification RLS. Les SEULS caractères acceptés sont les chiffres de **0** à **9** et les lettres de **A** à **F**.
33	**Identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base** (un ou plusieurs). Séparer les occurrences par une virgule (,)	Dispositifs utilisés sur des engins associés à un navire de base. Format: **98MID**XXXX

Prière d'adresser les notifications au:

Directeur du Bureau des radiocommunications - UIT, Place des Nations
CH-1211 Genève 20, Suisse
Numéro de télécopie direct: +41 22 730 5785, Email: brmail@itu.int

* Champs obligatoires
** Indiquer l'un de ces éléments ou les deux

Il est indispensable, dans la mesure du possible, de remplir tous les champs, même s'ils ne sont pas obligatoires.

ANNEXE 2

ELÉMENTS DE DONNÉES POUR LA SOUMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (STATIONS DE NAVIRE)

Règlement des radiocommunications (RR) Article 20

Champ	Nom du champ	Longueur (Max.)	Occurrences (Max.)	Remarques
AC*	Code d'intervention	1	1	Indique l'intervention nécessaire: A – ajouter une nouvelle station M – modifier les états signalétiques d'une station existante S – supprimer une station existante
1*	Nom du navire	50	1	Voir la Préface de la Liste V.
2**	Indicatif d'appel	7	1	Conforme à l'Appendice 42 et à la formation des indicatifs d'appel de l'Article 19 du Règlement des radiocommunications.
3	Numéro(s) d'appel sélectif	12+1	2	La longueur maximale d'une **occurrence** est de 6.
4**	Numéro MMSI	9	1	L'identité dans le service mobile maritime (MMSI) est un numéro d'identification unique à neuf chiffres attribué par les administrations à leurs stations de navire.
5	Numéro(s) Inmarsat	104+7	8	Identités des stations terriennes de navire Inmarsat. La longueur maximale d'une occurrence est de 13.
6	Numéro NTLX	5	1	Numéro télex national, le cas échéant.
7*	Administration notificatrice	3	1	Administration responsable de l'enregistrement du navire.
8	Indicatif de territoire ou de zone géographique	3	1	S'il y a lieu.
9	Embarcations de sauvetage	2	1	Nombre d'embarcations de sauvetage.
10	Radiobalises (RLS)	9	1	Voir la Préface de la Liste V.
11	Classification générale	2	1	Voir la Préface de la Liste V (Tableau 2).
12	Classification individuelle	6+1	2	Voir ci-dessus. La longueur maximale d'une **occurrence** est de 3.
13	Nature du service	4+1	2	Voir la Préface de la Liste V. La longueur maximale d'une **occurrence** est de 2.
14	Services disponibles	5	1	Voir la Préface de la Liste V.
15	Heures de fonctionnement	3	1	Voir la Préface de la Liste V.
16	Bandes des fréquences d'émission en télégraphie	5	1	Voir la Préface de la Liste V.
17	Bandes des fréquences d'émission en téléphonie	4	1	Voir la Préface de la Liste V.
18	Code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité (CIAC)	4	1	Voir la Préface de la Liste V.
19	CIAC utilisé pour les communications Inmarsat	4	1	S'il s'agit d'une entité distincte de celle qui est mentionnée ci-dessus.
20	Nom du propriétaire	200	1	Voir la Préface de la Liste V.
21	Ancien nom du navire	50	1	Voir la Préface de la Liste V.
22	Ancien indicatif d'appel	7	1	Voir la Préface de la Liste V.
23	Code d'identification RLS	10	1	Code d'identification RLS: **numéro MMSI ou combinaison MID+indicatif d'appel**.
24	Numéro d'identification du navire	7	1	Numéro OMI ou numéro d'enregistrement national.
25	Tonnage brut	7	1	Espace clos ou capacité interne total(e) d'un navire.
26	Personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence	200	1	Nom et adresse de la personne à terre à contacter en cas d'urgence, tels qu'indiqués par les administrations.
27	Numéro de téléphone	30	1	Numéro de téléphone de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence, tel qu'indiqué par les administrations.
28	Numéro de télécopie	30	1	Numéro de télécopie de la personne à terre qu'il convient de contacter en cas d'urgence, tel qu'indiqué par les administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.
29	Autre numéro de téléphone pouvant être utilisé en cas d'urgence	30	1	Tel qu'indiqué par les administrations précédé de l'indicatif de destination du pays.
30	Nombre de personnes pouvant être transportées à bord	4	1	Tel qu'indiqué par les administrations. Nombre total de passagers et équipage.
31	Moyens de communication du navire	100	1	Inmarsat - A, B, C, M. - ondes métriques, appel sélectif numérique (ASN), etc.
32	**Code hexadécimal d'identification RLS**	225+14	15	A utiliser **exclusivement** pour notifier un ou plusieurs codes hexadécimaux d'identification RLS. Les SEULS caractères acceptés sont les chiffres de **0** à **9** et les lettres de **A** à **F**.
33	Identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base	**99**	**10**	Dispositifs utilisés sur des engins associés à un navire de base. Format: **98MID**XXXX.

* Champs obligatoires
** Indiquer l'un de ces éléments ou les deux

Il est indispensable, dans la mesure du possible, de remplir tous les champs, même s'ils ne sont pas obligatoires.

1 Format des données pour la soumission par voie électronique:

Format:	Fichier de texte ASCII
Séparateur de champ:	Point-virgule (;)
Séparateur d'occurrence:	Virgule (,)
Séparateur d'enregistrement:	Nouvelle ligne

Afin d'éviter toute anomalie dans les caractéristiques de la station, les administrations sont priées de TOUJOURS notifier les états signalétiques complets de la station lorsque:

- **Le code d'intervention utilisé est M (Modification), ou**
- **Le code d'intervention utilisé est A (Adjonction).**

2 Structure du format d'enregistrement:

Colonne 1: Champ	-	Indique l'ordre dans lequel les données sont notifiées
Colonne 2: Nom du champ	-	Indique le nom du champ
Colonne 3: Longueur (maximale)	-	Indique le nombre maximum de caractères dans chaque champ
Colonne 4: Occurrences (nombre maximal)	-	Nombre d'occurrences qui peuvent être notifiées pour un champ donné
Colonne 5: Remarques	-	Informations utiles

3 Règles:

1 L'ordre dans lequel les champs sont mentionnés dans le format d'enregistrement ci-joint doit TOUJOURS être respecté.

Par exemple A; nom du navire; indicatif d'appel; numéro d'appel sélectif; MMSI; numéros Inmarsat; numéro ntlx; administration notificatrice;

2 Aucun champ ne doit dépasser la longueur maximale qui lui est attribuée (voir la longueur (max.) indiquée dans le format d'enregistrement)

3 Séparateur de champ (;)

- Chaque champ est séparé par le séparateur de champ.
- Le séparateur de champ (c'est-à-dire le point-virgule (;)) ne doit être utilisé dans aucun champ.
- Des séparateurs de champ doivent être utilisés même en l'absence de données pour tel ou tel champ.

Par exemple A;BLUE NOMAD;WAK8704;;303601000;;;USA;ALS;;;PL;VLR;CP;;HX;S;STV;;…..

4 Séparateur d'occurrence (,)

- Chaque occurrence est séparée par le séparateur d'occurrence
- Lorsque plusieurs valeurs peuvent être notifiées pour tel ou tel champ, chaque valeur doit être séparée par le séparateur d'occurrence (c'est-à-dire la virgule (,)).

Par exemple A;BLUE MARLIN;3FOP5;S42518;355725000;435572510,635572510;;PNR;;;;MM;CON;CP;;

- Les champs suivants peuvent contenir plusieurs valeurs.

Champ 3	Numéro(s) d'appel sélectif
Champ 5	Numéro(s) INMARSAT
Champ 12	Classification individuelle
Champ 13	Nature du service
Champ 32	Code hexadécimal d'identification RLS
Champ 33	Identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base

5 Nom du navire

- Le nom du navire doit être notifié uniquement en MAJUSCULES
- Des caractères sans accent doivent être utilisés dans un nom de navire.

6 Seuls les codes mentionnés dans la Préface de la Liste V, pour chaque champ, seront acceptés.

4 Prière d'adresser les notifications au:

Directeur du Bureau des radiocommunications - UIT, Place des Nations
CH-1211 Genève 20, Suisse
Numéro de télécopie direct.: +41 22 730 5785, Email: brmail@itu.int